

# 2009

## Rapport d'activité des services



Communauté de communes **du Pays de Valois**



# Sommaire

Le développement économique	4-7
La Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation (MEEF)	8
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	8-9
Le Pays du sud de l'Oise	10-11
Les services à la population	12-14
La gestion des déchets ménagers	15
L'eau et l'assainissement	16-17
Les équipements sportifs	18
Le soutien à la vie associative	19
L'animation culturelle	20-21
Le développement touristique	22
Le soutien aux communes	23
Instances et compétences de la CCPV	24
Organigramme de la CCPV	24-25
Le service administratif et financier	26
La communication externe	26
Infos pratiques	27



Les trois sites de la CCPV à Nanteuil-le-Haudouin  
 37 bis, rue Gambetta  
 7, rue de la Couture  
 32, rue Gambetta  
 © CCPV, A. Pitet

Que soient remerciés  
 l'ensemble des partenaires  
 de la collectivité, au premier rang  
 desquels se trouvent l'État,  
 le Conseil régional et  
 le Conseil général sans lesquels  
 les actions et les projets  
 mis en œuvre par la CCPV  
 ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : **Arnaud Foubert**  
 Rédacteur en chef : **Anne-Claire Choquer**  
 Rédacteur en chef adjoint : **Caroline Guérin**  
 Secrétaire de la publication : **Annabelle Pitet**  
 Maquette et graphisme : **Claude Guillon**  
 Version papier imprimée à 1500 exemplaires.



# Avant-propos

**C'**est un exercice difficile que de retracer en quelques pages l'activité annuelle des services d'une collectivité. Le présent rapport n'a pas la prétention de recenser exhaustivement l'intégralité de la charge des services de la CCPV mais seulement l'essentiel, c'est-à-dire ce qui est directement au service des communes et des habitants du Valois.

Il ne fait pas état, par exemple, **des quelque 1 500 à 2 000 visites** accueillies au siège de la CCPV dans l'année : des élus bien entendu, mais aussi, et de plus en plus, des habitants en quête d'informations. Il ne mentionne pas non plus **les dizaines de milliers d'appels téléphoniques** réceptionnés, autant de courriers décachetés et traités, l'archivage des dossiers, l'organisation matérielle et logistique des réunions, l'intendance des différents sites de la collectivité, l'administration téléphonique et informatique d'une vingtaine de postes de travail organisés en réseau...

Le management de l'ensemble de ces activités est coordonné par le Directeur général des services et mené à bien grâce à la polyvalence d'une équipe réduite compte tenu de la taille de la collectivité et de la diversité des missions qui lui incombent.



# Le développement économique



Le bâtiment  
industriel locatif  
implanté  
à Crépy-en-Valois  
© CCPV

## L'accompagnement des porteurs de projets

La CCPV accueille et informe gratuitement les porteurs de projets de son territoire sur tous les aspects de **la création et de la reprise d'entreprise**. Elle se propose comme le premier contact dans la réalisation des projets. De la transformation de l'idée en projet, à l'étude de marché et au montage du business plan, la CCPV accompagne ces porteurs de projets sur les méthodes les plus adaptées. Afin de permettre un accompagnement complet des créateurs ou repreneurs

d'entreprises, la CCPV travaille **en étroite collaboration avec la plateforme Oise Est Initiative**. Elle peut ainsi proposer des financements complémentaires dans l'élaboration du projet grâce à des prêts d'honneur (prêt à taux 0 sans garantie). La CCPV aide également les porteurs de projets dans leur recherche de locaux d'entreprises grâce à sa pépinière d'entreprises, **l'Espace Valois Entreprendre**, et au Bâtiment industriel locatif géré par la commune de Crépy-en-Valois.



# ue

## Le partenariat avec Oise Est Initiative

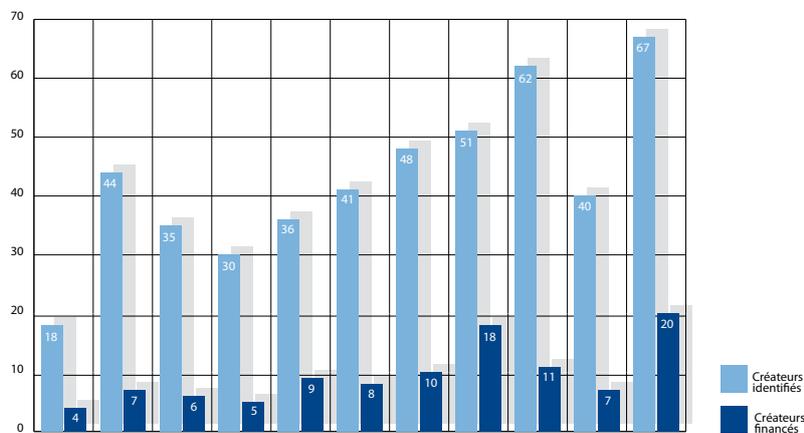
En 2009, la CCPV a accueilli et accompagné dans leur projet 67 créateurs ou repreneurs d'entreprises. Grâce à l'adhésion à Oise Est Initiative, 20 porteurs de projets ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur pour conforter leur apport personnel et ainsi faciliter leurs démarches auprès des banques. Au total, l'année dernière, l'action de la CCPV aura contribué à la création ou au maintien de 26 emplois sur le Valois.

En plus du prêt d'honneur classique de Oise Est Initiative, l'État a mis en place un autre prêt à taux zéro, géré lui aussi par la plateforme d'initiative locale : le prêt NACRE. Les conditions d'obtention de ce prêt ont permis à la CCPV d'aider

à la mise en place de projets avec des besoins financiers plus faibles mais tout aussi importants pour le développement du territoire.

En octobre, Oise Est Initiative a organisé les « Trophées de l'initiative » qui ont permis de récompenser un créateur ou un repreneur d'entreprise par Communauté de Communes adhérente. L'heureuse lauréate du Pays de Valois a été l'entreprise FISAS.

Société reprise en 2006 et située dans la zone d'activité de Mareuil-sur-Ourcq, elle emploie six salariés. Suite à cette récompense, les élus du Valois accompagnés de RVM (Radio Valois Multien) sont allés visiter cette entreprise qui réalise des accessoires pour la papeterie et la maroquinerie de luxe. France 3 Picardie a également réalisé un reportage sur l'entreprise FISAS.



Évolution de l'activité de la communauté de communes du Pays de Valois.  
En 2009, 1 € de la CCPV = 4,17 € prêtés aux créateurs du Pays de Valois.  
Depuis 1999, 1 € de la CCPV = 3,12 € prêtés aux créateurs du Pays de Valois.

### Les porteurs de projet ayant bénéficié d'un prêt d'honneur en 2009.

Activité	Commune	Nature du projet	Emplois créés ou pérennisés	Montant du prêt d'honneur
Agence de communication RHINOCEROSE	Crépy-en-Valois	Développement	1	6 000 €
Boulangerie	Morienvil	Reprise	1	8 000 €
Artisan Taxi	Duvy	Reprise	1	8 000 €
Commissionnaire de transport CONSULT TRANSPORT	Le Plessis-Belleville	Création	1	8 000 €
Vente de pâtisseries italiennes DULCIOIA	Ognes	Création	2	8 000 €
Fabrication de pièces en composite carbone DBS FACTORY	Crépy-en-Valois	Création	2	8 000 €
Bar à ambiance, restaurant et salon de thé LAURA'S CAFFE	Crépy-en-Valois	Création	2	8 000 €
Site Internet d'informations aux jeunes parents et e-boutique 9 MOIS 1 VIE	Le Plessis-Belleville	Création	1	8 000 €
Salon de coiffure SICILIA CAPELLI	Thury-en-Valois	Création	2	8 000 €
Rôtisserie ambulante ROTISSERIE NANTEUILLAISE	Nanteuil-le-Haudouin	Création	1	8 000 €
Coiffure à domicile ID COIFFURE	Nanteuil-le-Haudouin	Création	1	2 500 € - Prêt Nacre
Secrétariat free lance TEISMOPAT	Le Plessis-Belleville	Création	1	3 000 € - Prêt Nacre
Site Internet de covoiturage ECOWIN	Le Plessis-Belleville	Développement	1	8 000 €
Boutique de vêtements pour hommes MEN'S WEAR	Crépy-en-Valois	Création	1	8 000 €
Entretien de biens mobiliers et immobiliers PARVIS NET	Crépy-en-Valois	Création	2	8 000 €
Boutique de vêtements pour enfants ZOÉ ET COMPAGNIE	Gillocourt	Création	1	8 000 €
Cordonnerie - serrurerie	Crépy-en-Valois	Création	1	8 000 €
Mécanicien à domicile	Betz	Création	1	8 000 €
Entreprise générale du bâtiment	Crépy-en-Valois	Création	2	8 000 €
Mécanicien à domicile	Lagny-le-Sec	Création	1	5 000 €
<b>Total</b>			<b>26</b>	<b>144 500 €</b>

# Le développement économique

## L'Espace Valois Entreprendre (EVE)

Depuis 2000, la CCPV offre les services d'une pépinière d'entreprises, l'Espace Valois Entreprendre, située au sein du centre d'affaires EGB au Plessis-Belleville. Ce dispositif est destiné à l'accueil de jeunes entreprises dans des locaux équipés et loués à des tarifs privilégiés. Cette pépinière comporte douze bureaux. Un seul était libre au 31 décembre 2009. Au cours de l'année, deux nouvelles entreprises ont intégré l'EVE et une l'a quitté. Ces mouvements portent à dix le nombre d'entreprises hébergées au sein de la pépinière. Deux d'entre elles louent deux bureaux afin d'offrir de meilleures conditions de travail à leurs salariés. En 10 ans, la pépinière aura permis d'accueillir 37 entreprises et de créer plus de 70 emplois sur le territoire.

En 2009, la convention, signée en 1999 entre la CCPV et le centre EGB, arrivait à son terme. Des négociations ont donc été engagées afin de permettre le maintien de cet outil, indispensable au développement économique du territoire. La CCPV a ainsi agrandi sa pépinière d'un bureau supplémentaire, disponible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## Le Bâtiment industriel locatif (BIL)

Construit en 1999, le BIL permet d'accueillir des PME/TPE dans des locaux de 150 m<sup>2</sup> aménageables avec un loyer avantageux. Sur les 7 locaux disponibles aux entrepreneurs, un seul était vide à la fin de l'année 2009. Grâce à la collaboration entre la mairie de Crépy-en-Valois, gestionnaire du bâtiment, et la CCPV, un des locaux disponibles en 2009 a pu être loué à

une entreprise, IMMO ÉNERGIE, qui propose la vente et la pose de panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur...

## La zone d'activités économiques intercommunale (ZAC du chemin de Paris)

La CCPV a décidé en 2004 de se doter de sa première zone d'activités économiques intercommunale sur la commune de Nanteuil-le-Haudouin. Cette ZAEI a une superficie de 20 hectares extensible à hauteur de 60, dévolue à l'accueil de petites et moyennes entreprises (PME / PMI) et à hauteur de 40 % aux entreprises de logistique.

En vue d'accueillir la ZAEI, la commune de Nanteuil-le-Haudouin a validé la modification de son Plan d'occupation des sols (POS) pour mise en conformité de cette zone avec le schéma directeur du Valois. En 2009, Nexity a engagé la démarche commerciale de la future ZAEI. Les négociations ont permis de conclure à l'implantation de la première entreprise sur ce site : System U. Entreprise de logistique, celle-ci devrait permettre la création d'une centaine d'emplois sur la zone. L'ouverture est prévue le 3 avril 2011.

## Le Groupement des entreprises du Valois (GEV)

Créé en 1964, le GEV représente aujourd'hui 35 entreprises et 2500 emplois sur le territoire. Ce groupement a pour vocation de rassembler les responsables d'entreprises d'un même pays, de participer au développement économique du territoire, de rencontrer les élus et responsables économiques de notre région, de représenter les chefs

d'entreprises au sein des instances patronales et de permettre de travailler localement dans un esprit de cohésion, de solidarité et d'efficacité.

En 2009, la CCPV et le GEV ont décidé de redynamiser leur partenariat et ainsi d'augmenter le nombre d'adhérents du groupement. La CCPV leur a également présenté les différentes actions qu'elle menait dont la mise en place du SCoT qui intéresse fortement les entreprises du territoire.

Le GEV a commencé à mettre en place des partenariats avec de grands pôles économiques de proximité tels que celui de Roissy. Ces partenariats ont pour but de faciliter les échanges entre les entreprises du territoire et celles de la plateforme aéroportuaire.

## Partenariat avec la zone de Roissy

Situé à 20 minutes du territoire du Valois, le pôle de Roissy est très important économiquement. Une grande partie des actifs du Valois y travaillent et de nombreux marchés s'y développent.

Le Valois souhaite multiplier ses partenariats avec des pôles économiques attractifs afin de développer l'économie locale. Pour cela, la CCPV a rencontré trois acteurs du pôle de Roissy : Aéroports de Paris (ADP), l'Association Pays de Roissy et Roissy Entreprises.

Roissy Entreprises a lancé un projet de plateforme collaborative 2.0\*. Des étudiants ont pris contact avec la CCPV pour commencer à élaborer ce projet.

\* Une plateforme 2.0 est une cartographie collaborative, des réseaux des différents secteurs de l'économie. Cette cartographie dynamique permet la représentation des compétences locales, des entreprises, des secteurs clés de l'économie locale et des réseaux sociaux. Elle sert de veille stratégique permettant de détecter les opportunités de collaboration et d'implantation sur un territoire.

*Les créateurs d'entreprises présents dans l'Espace Valois Entreprendre en 2009.*

Société	Activité	Entrée	Sortie	Emplois créés
TRANS GLOBAL SOLUTION	Commissionnaire de transport	02/05/2008		2
AERGY	Services aux entreprises pour la gestion d'énergie	03/03/2008		1
F2D	Menuiseries et fermetures	16/06/2008		1
PcVillage.fr	Services informatiques pour les particuliers et les entreprises	03/04/2006	31/03/2009	3
KAMELINE	Services à domicile et de proximité pour les particuliers	02/01/2007		4
PRIMO DISTRIBUTION	Vente sur Internet d'électroménager et de matériel HiFi	01/10/2007		8
Picardie Maintenance Matériel	Négoce, maintenance et dépannage sur site de petit matériel BTP	01/10/2007		3
9 mois 1 vie	Site Internet d'informations aux jeunes parents et e-boutique	01/06/2009		1
Teismopat	Secrétariat en free lance	01/11/2009		1
Total				24

*Les entreprises présentes dans le BIL en 2009.*

Société	Activité
IMMO ÉNERGIE	Production d'énergies renouvelables et transaction immobilière
AMC	Emballages, conditionnement en matières plastiques
CECIME	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
Malpart Pub	Fabrication et vente et installation d'enseignes et d'enseignes lumineuses
DSL ALU	Fabrication et vente de produits en aluminium
Usine à Danses	Promotion, organisation, diffusion et développement d'activités culturelles et artistiques dans le domaine de la danse

En ce qui concerne l'Association Pays de Roissy, le président et les vice-présidents de la CCPV ont été invités à adhérer à cette structure afin de pouvoir participer aux débats et à la mise en place de projets. Enfin, la CCPV a choisi de développer un partenariat avec ADP. Pour commencer, il a été décidé de mettre en place le concept de *Papa Charlie* sur le territoire du Valois.

Ce système permet à des personnes venant de trouver un emploi, mais sans véhicule personnel, de réaliser les trajets domicile - travail (maximum 40 km) grâce au prêt d'un véhicule. Il n'est pas nécessaire de travailler sur la plateforme de Roissy pour pouvoir bénéficier de ce prêt. Ce partenariat devrait être finalisé en 2010.

## La Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation

# MEEEF

La maison de l'emploi est un dispositif initié par la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite **de programmation pour la cohésion sociale**, encore appelée « Loi Borloo ». Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

**T**oute maison de l'emploi comprend nécessairement trois volets d'actions :

- observation, anticipation et adaptation au territoire ;
- accès et retour à l'emploi ;
- développement de l'emploi et création/reprise d'entreprises.

En Picardie, une volonté particulière de prendre en compte la problématique de la formation, tant des salariés que des demandeurs d'emplois, fait que l'on parle de **Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation (MEEEF)**.

Suite à la réflexion qui avait été menée en 2006 avec les services de l'État et les Communautés de communes voisines du Pays de Senlis et de l'Aire Cantilienne, la Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation (MEEEF) a vu le jour en 2007.

Une antenne et un guichet-relais ont été ouverts dans le courant de l'année respectivement à **Crépy-en-Valois** et **Nanteuil-le-Haudouin**.

Un troisième guichet-relais est prévu à **Betz** mais ne sera ouvert qu'à l'issue de l'édification du nouveau bâtiment regroupant les services à la population, dont la CCPV est par ailleurs maître d'ouvrage.

En 2009, la MEEEF a procédé à 132 nouvelles inscriptions (57 % sur le site de Crépy-en-Valois, 43 % sur le site de Nanteuil-le-Haudouin).

Par ailleurs, les fréquentations sur les deux sites du Valois s'élèvent à 3 993 passages, dont 63 % à Crépy-en-Valois et 37 % à Nanteuil-le-Haudouin.

Ces données montrent une diminution des inscriptions entre 2008 et 2009 (-37%). En revanche, sur cette même période, on remarque une augmentation notable de la fréquentation de la MEEEF (+153 %). Une fidélisation du public inscrit est donc constatée, montrant que les moyens mis en place en termes d'accueil répondent aux attentes des usagers de cette structure.

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers de nombreux partenaires, la MEEEF a initié et mis en œuvre ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

# SCoT

## Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (ou SCoT) est un document d'urbanisme qui encadre, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, l'organisation et la planification et met en cohérence les politiques sectorielles : logement, économie, transports, équipements, services, environnement... (Art. L122-1 du Code de l'urbanisme).

Le SCoT fixe **les orientations stratégiques d'un territoire** sans enclaver sur une période de 10 à 20 ans, grâce notamment à la définition d'un projet qui doit être mis en débat (Art. L122-8 du Code de l'urbanisme).

Au regard de la loi SRU, le SCoT devra succéder, à partir de décembre 2010, au **Schéma directeur** en cours sur le Pays de Valois.

**L**e Pays de Valois a discuté et validé au premier semestre 2009 le diagnostic de l'intercommunalité. Ce diagnostic provisoire a été présenté et discuté :

- le **5 février** aux élus référents du comité de pilotage,
- le **12 février** aux services de l'État et aux personnes publiques associées,
- le **6 mai** à l'ensemble des élus du Valois, à Lévigien,
- le **9 juin** à la population, à Lévigien.



# le pays du sud de l'oise

En 2009, le **Pays du Sud de l'Oise (PSO)** regroupait les Communautés de communes du Pays de Valois, d'Oise et Halatte, de l'Aire Cantilienne, de l'ex-Pays de Senlis et de La Ruraloise.

**Ces cinq collectivités** représentent un interterritoire et sont conventionnées entre elles par une charte : la Charte du Pays du Sud de l'Oise. Ceci permet de bénéficier du **Fonds régional d'appui aux pays de Picardie** mis à disposition par le Conseil régional de Picardie, selon une enveloppe calculée sur la base de 14 € par habitant. Cette enveloppe doit comporter 30 % d'actions Pays du Sud de l'Oise. Les 70 % restants sont répartis entre les cinq Communautés de communes au prorata du nombre d'habitants que chacune d'entre elles représente.

L'année 2009 a été consacrée à l'élaboration, la présentation et la négociation, avec le Conseil régional de Picardie, du Contrat triennal 2009-2011 pour la programmation des actions pouvant bénéficier d'une participation de la Région au titre du FRAPP.

La programmation 2009-2011 doit s'inscrire dans les orientations de la politique régionale pour le Pays du Sud de l'Oise, à savoir :

## Axe stratégique n° 1 :

### Renforcer la structuration et la coordination des politiques publiques d'aménagement de l'espace et du territoire afin de mieux maîtriser l'évolution :

- renforcer l'organisation et la cohérence des politiques d'urbanisme et de planification territoriale ainsi que les moyens de gestion qualitative de l'espace ;
- organiser les flux de déplacements, concevoir des alternatives à la route ;
- créer les conditions d'une maîtrise du foncier et d'un développement équilibré de l'habitat.

## Axe stratégique n° 2 :

### Accroître le rayonnement économique du Sud de l'Oise en s'appuyant sur ses fonctions d'excellence :

- encourager l'innovation et le développement de filières d'excellence locales ;
- faire du Sud de l'Oise un modèle de développement touristique durable en Picardie ;
- améliorer les conditions d'accueil des entreprises et la création d'activités nouvelles.

## Axe stratégique n° 3 :

### Adapter l'offre d'équipements et de services pour conforter l'attractivité résidentielle du territoire :

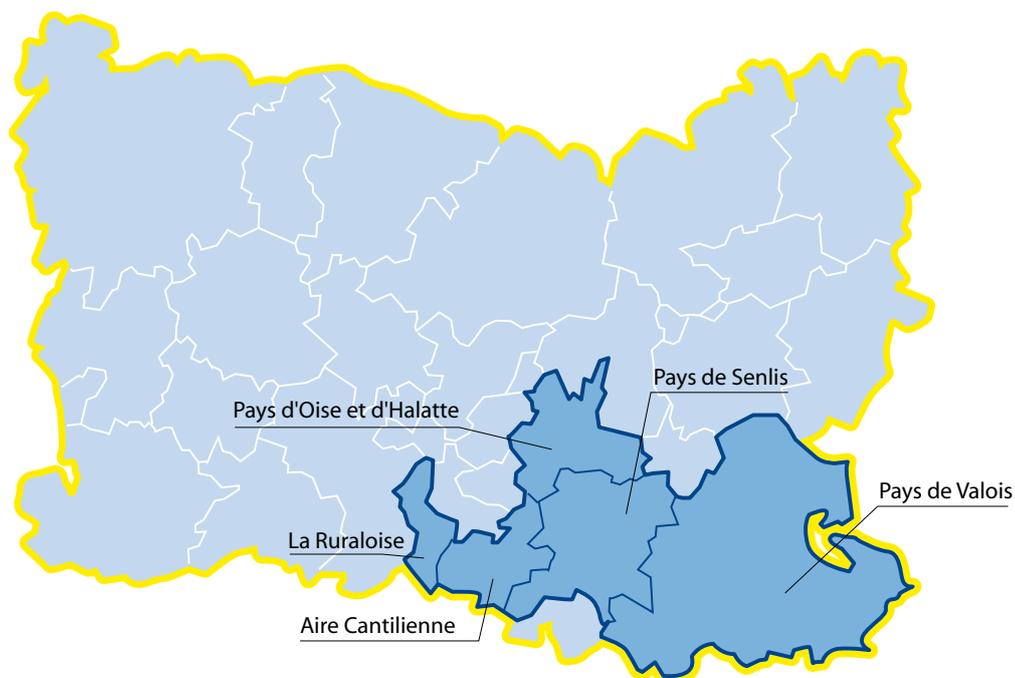
- faciliter la mobilité sur l'ensemble du territoire ;
- satisfaire les besoins en services au public et en équipements.

La signature du Contrat triennal 2009-2011 avec la programmation ont eu lieu le 16 avril 2010.

Au niveau des actions Pays du Sud de l'Oise, la CCPV est maître d'ouvrage porteur pour :

- l'Observatoire ;
- le Plan des déplacements et de mobilité ;
- les Assises du transport et de la mobilité.

En dehors de ces projets, la CCPV a activement participé à l'étude de faisabilité de l'insectarium portée par la Communauté de communes La Ruraloise, ainsi qu'à l'étude OFIMECO (Outil de connaissance du foncier et de l'immobilier à vocation économique) portée par la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte.



**Le Pays de Valois** porte au nom du Pays du Sud de l'Oise deux projets, financés par le FRAPP (le coût restant pour les intercommunalités sera réparti au prorata du nombre d'habitants).

### Le Plan des déplacements et de la mobilité du Pays du Sud de l'Oise

Il a découlé des Assises du transport et de la mobilité, qui se sont déroulées le 12 décembre 2008, la nécessité d'élaborer un Plan des déplacements et de la mobilité à vision opérationnelle pour les intercommunalités du Pays du Sud de l'Oise.

Le comité de pilotage du PSO du 29 mai 2009 a souhaité que le Pays de Valois soit désigné maître d'ouvrage du Plan des déplacements et de la mobilité au titre du Pays du Sud de l'Oise. Le Bureau communautaire du 4 juin 2009 a validé ce portage et le cahier des charges de cette étude. Ce cahier des charges avait été travaillé par la Commission « Transport » élargie du Conseil de développement du 12 mai et validé par le groupe de travail « Transport » des élus du PSO le 19 mai.

Cette étude a ensuite fait l'objet d'un marché à procédure adaptée d'une durée de 7 semaines (les candidatures étaient closes le 21 août). Afin d'aider au choix du prestataire de cette étude, le groupe de travail des élus du Pays du Sud de l'Oise chargé du suivi de ce projet a procédé le 15 septembre 2009 à l'analyse des 5 offres reçues. Une offre, celle du cabinet INDDIGO, se dégage par son prix (seule offre rentrant dans le cadre du budget), par la qualité de la note méthodologique et de ses références en matière d'analyse de la mobilité.

Cette offre est donc arrivée première de l'analyse.

Le Conseil communautaire du Pays de Valois, en date du 1<sup>er</sup> octobre, a autorisé le président à signer le marché avec le prestataire retenu, INDDIGO.

L'étude a été lancée officiellement le 29 octobre 2009 lors d'une réunion réunissant le groupe de travail des élus du Pays du Sud de l'Oise et les partenaires de la mobilité. Le cabinet INDDIGO a ainsi démarré la première phase de l'étude, à savoir le diagnostic de la mobilité.

### L'observatoire du Pays du Sud de l'Oise

Le Pays du Sud de l'Oise a souhaité se doter d'un observatoire territorial dont l'objectif principal est d'être un outil d'aide à la décision : anticiper, comparer et évaluer les futures actions mises en place dans le cadre de la Charte de Pays, de la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). La Communauté de communes du Pays de Valois avait été désignée maître d'ouvrage de ce projet au titre du Pays du Sud de l'Oise.

Après le lancement d'un appel d'offres en fin d'année 2008, le groupe de travail « Observatoire » des élus du Pays, réuni le 14 avril 2009, a retenu l'offre du groupement i2 G et HB Études et conseils ; lequel choix a été confirmé par le Bureau communautaire du Valois du 16 avril 2009.

L'étude, lancée devant le comité de pilotage du Pays du Sud de l'Oise le 29 mai 2009, est menée en deux phases : mise en place de l'observatoire pour la première année et son actualisation les deux années suivantes. Il sera basé sur un système informatique d'observation statistique et permettra de compléter et d'actualiser les études portées par le Pays au moyen de notes de conjoncture ou de bulletins périodiques.

Ce lancement a fait également l'objet d'un séminaire le 2 juillet 2009 à la mairie de Crépy-en-Valois, réunissant tous les partenaires intéressés par l'Observatoire.

Le groupe de travail élus s'est réuni le 5 novembre pour connaître l'état d'avancement de l'observatoire.

Le groupement d'étude a fait le bilan quant à la phase de l'analyse de l'existant, de la collecte et du partage des données, préalable nécessaire à la mise en place de l'observatoire territorial. Le prestataire a pour cela analysé les études et données sur le territoire et rencontré entre juillet et octobre 2009 les acteurs du territoire (près d'une douzaine d'entretiens) en capacité d'alimenter le futur outil.

Au regard du bilan des données existantes et mobilisables, le bureau d'études a étudié des solutions d'acquisitions de données qui seront soumises début 2010 à la décision.

# les services à la popul



avant



après

Réfection  
du mur du  
cimetière  
de Duvy  
par le Chantier  
d'insertion  
© CCPV

## L'insertion par la rénovation du patrimoine rural : le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion du Pays de Valois, tout en contribuant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté, permet la restauration du patrimoine des communes du Valois.

La CCPV, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce dispositif, reçoit des financements du Conseil général de l'Oise, du Conseil régional de Picardie et de l'État en contrepartie de résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle.

Le chantier d'insertion de l'année 2009 a poursuivi son action en rénovant divers sites en éléments du patrimoine sur les communes d'Orrouy (mur extérieur appartenant à la cantine scolaire), Péroy-lès-Gombries (vieux grange à transformer en local communal), Rosoy-en-Multien (sacristie), Trumilly (mur de cimetière), Emeville (mur de l'ancienne pompe à eau), Vaumoise (mur de cimetière).

Le chantier d'insertion emploie en permanence 14 personnes réparties

en deux équipes dont chacune est accompagnée par un encadrant technique d'insertion. Deux tiers des salariés sont embauchés en Contrat d'Avenir (bénéficiaires du RMI ou leurs ayants-droits et de l'Allocation parent isolé) et un tiers en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (principalement jeunes de moins de 26 ans).

Dans les deux cas, les salariés bénéficient d'un contrat de travail de 24 heures par semaine comprenant :

- une période de formation technique (toute activité liée au petit et moyen œuvre du bâtiment...) sur les chantiers ;
- une période de formation théorique en groupe (remise à niveau en français et calcul ; techniques de recherche d'emploi, ...);
- un accompagnement socioprofessionnel individualisé qui permet de lever des freins à l'embauche liés au contexte social, familial, de logement ou de santé.

La formation est confiée à Adéquation, organisme de formation conventionné.

Les contrats de travail durent un an maximum. Mais des sorties anticipées provoquent des rotations d'embauche, permettant ainsi à 25 personnes d'être salariées sur cette action en 2008.

# ation

Les résultats de cette année sont les suivants :

- 3 personnes ont retrouvé un emploi (d'une durée minimum de 6 mois) ;
- 3 personnes sont entrées en formation qualifiante ;
- 5 personnes ont été orientées vers des dispositifs d'insertion ;
- 4 personnes ont vu leur problématique résolue (une en termes de santé et trois de logement) ;
- 12 personnes ont acquis une validation officielle de reconnaissance de compétences professionnelles.

## Constructions en cours :

### L'ESAT, Établissement et Service d'Aide par le Travail de Crépy-en-Valois

Il s'agit d'établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées mentales (anciennement appelées Centre d'aide par le travail). L'ESAT de Crépy-en-Valois est géré par l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de l'Oise (ADAPEI 60). Cette structure défend la qualité de l'accompagnement et le respect de la dignité humaine en permettant à des personnes handicapées d'exercer une activité professionnelle dans un milieu adapté.

La première approbation du Conseil communautaire concernant la construction de cet établissement pour le compte de l'ADAPEI 60 a eu lieu en juin 2004.

C'est en juillet 2007 que l'avant-projet définitif a été approuvé par le Bureau communautaire et en octobre de la même année que la Commission d'appel d'offres a accordé les lots du marché.

Les travaux ont débuté en 2008 et l'inauguration a eu lieu le 24 septembre 2009 sous la présidence d'Arnaud Foubert et en présence de Françoise Cabanne, présidente de l'ADAPEI de l'Oise et de Michel de La Brélie, sous-préfet de Senlis.

### L'équipement regroupant des services à la population du canton de Betz

Le Conseil communautaire du 28 juin 2007 a validé l'avant-projet définitif de cet équipement qui comprendra plusieurs activités :

- le **Centre social rural** (57% de la superficie totale du bâtiment) ;
- la **bibliothèque** (24 % de la superficie totale du bâtiment) ;
- le **guichet relais de la Maison de l'emploi**, de l'entreprise et de la formation (11 % de la superficie totale du bâtiment) ;
- l'**espace public numérique** (8 % de la superficie totale du bâtiment).

C'est le 28 février 2008 que le Conseil communautaire a approuvé le choix de la Commission d'appel d'offres, autorisé le président à signer les marchés et donc, permis le démarrage du chantier. Les travaux ont débuté en 2008, se sont poursuivis en 2009 et seront achevés en milieu d'année 2010.

### L'initiation aux technologies de l'information : Picardie en ligne

Picardie en ligne est un **réseau régional** de sites d'initiation à l'informatique et aux nouvelles techniques d'information et de communication.

La CCPV met en œuvre cette action, financée par le Conseil régional de Picardie. Plusieurs sites sont présents sur le territoire du Valois : Betz et Crépy-en-Valois. Un troisième site était ouvert au Plessis-Belleville jusqu'à la fin du mois de mars 2009, pour être installé début avril à Nanteuil-le-Haudouin. Pour chacun de ces sites, un animateur est présent en permanence pour informer, expliquer et accompagner les utilisateurs.

L'inscription est gratuite pour les habitants du Valois. Elle ouvre droit à une dizaine d'heures d'initiation réparties en plusieurs sessions d'une heure et demie environ. Par ailleurs, un accès libre est mis à disposition, lors de créneaux horaires hebdomadaires.

#### Trois axes principaux développés :

- **initiation à l'utilisation d'internet** de l'informatique et du multimédia ;
- **mise en place d'ateliers** d'animation de développement personnel ;
- **pôle d'excellence** thématique « recherche d'emploi ».

Il est à noter que l'année 2009 a vu la mise en place d'ateliers « photos numériques » permettant l'initiation à la pratique de la prise photo, de son impression, en passant par la constitution d'albums ou le partage numérique de ses propres créations. De septembre 2009 (date d'ouverture) à décembre 2009, ces ateliers ont accueilli une quarantaine de personnes.

Les trois sites Picardie en ligne ont totalisé cette année 127 inscriptions. En termes de fréquentation, ces sites ont enregistré une moyenne de 31 visites hebdomadaires.

Le site de Crépy-en-Valois demeure le plus fréquenté avec 54 % des utilisateurs. Il est suivi par les sites du Plessis-Belleville et Nanteuil-le-Haudouin avec 33 %, celui de Betz accueillant quant à lui 13 % des usagers.

Il est à noter que le service Picardie en ligne est principalement utilisé à des fins de recherche d'emploi ou de formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi peuvent y bénéficier d'une aide à :  
- la **réalisation de CV** (fond et forme) ;  
- la création et l'utilisation d'une **boîte aux lettres** électronique ;  
- la **découverte de sites** et moteurs de recherche d'emploi sur Internet.

Le site de Betz, s'installera dans les locaux regroupant les services à la population à Betz, dont l'achèvement des travaux est prévu en milieu d'année 2010.

# les services à la population

## L'aide aux déplacements : Valois mobilité

Valois mobilité est un service de transport à la demande destiné à **deux types** de déplacements :

- Le volet « **insertion** » pour les déplacements des bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale d'une part ;
- Le volet « **santé** » pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale d'autre part.

Concernant le premier point (volet insertion), le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de 4 € l'aller-retour (ou 2 € l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois. Dans le cas d'un déplacement hors limite du Valois, la somme forfaitaire est doublée.

Concernant le volet santé, le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.

En 2009, le dispositif Valois mobilité a effectué 429 courses, soit une légère baisse (2,5%) par rapport à l'année 2008.

### Répartition des 429 courses de 2009 :

- **Volet insertion :**  
**399 courses (93%)**  
Les utilisateurs du volet insertion se déplacent à 78 % à l'intérieur du Valois et plus particulièrement à destination de Crépy-en-Valois.
  - **Volet santé :**  
**30 courses (7%)**  
La majeure partie des destinations se situe à l'extérieur du territoire du Valois.
- La répartition des localisations de départs est la suivante :
- Canton de Betz : 75,5 % ;
  - Canton de Nanteuil-le-Haudouin : 13,5 %
  - Canton de Crépy-en-Valois : 11 %

## Le logement

Depuis le début de l'année 2008, la CCPV s'est engagée sur un ensemble d'actions pour prendre en compte les **besoins en logement** de la population du Valois.

C'est le CAL PACT Habitat et Développement de l'Oise qui est chargé de la mise en œuvre de ce programme, dont la période de convention est de janvier 2008 à janvier 2010.

### Les deux axes principaux du programme habitat sont :

**La mise en place d'un Programme d'intérêt général (PIG)** visant l'amélioration de 60 logements et pour lequel la CCPV a décidé un abondement direct des aides financières de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et du Conseil général, à hauteur de 5% du montant des travaux :

- **développer l'offre locative** à loyer intermédiaire ;
- **favoriser le maintien à domicile** des personnes âgées de plus de 65 ans et/ou des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

**La mise en place d'une action d'accompagnement**, pour les communes qui possèdent des biens vacants ou transformables. Il s'agit d'études de faisabilité comprenant des données techniques et financières permettant une aide à la prise de décision pour la réhabilitation des logements communaux vacants.

### Au 30 juin 2009, le bilan provisoire montre que :

- **13 logements** ont été améliorés pour le maintien à domicile (soit 43% des objectifs). Les ménages ont ainsi bénéficié d'améliorations de leurs conditions de vie à domicile : installation ou adaptation de pièces d'eau (en majeure partie) ; isolation ou chauffage pour les autres cas.
- **10 logements** ont été améliorés et proposent des loyers intermédiaires (soit 33% des objectifs réalisés).

Cependant, le CAL PACT a suivi et aidé, sur ses fonds propres (sans coût supplémentaire pour le Valois) les propriétaires qui l'ont contacté mais qui ne rentraient pas dans les objectifs du PIG : 73 dossiers ont ainsi été suivis comme si un bureau du logement au Pays de Valois avait été mis en place.

Le bilan final du PIG sera présenté dans le cadre du rapport d'activité de 2010.

# la gestion des déchets ménagers

## La collecte sélective des déchets

En 2009, chaque habitant a trié en moyenne **125 kg de déchets valorisables**, ce qui représente 31 % du poids de la poubelle ménagère.

Cette année 2009 est marquée par une baisse tendancielle des quantités de déchets collectés qui peut s'expliquer en partie par le contexte de crise nationale marquée notamment par une baisse de la consommation alimentaire.

La forte incitation à l'apport volontaire des objets encombrants dans les déchetteries Verdi (désormais au nombre de 4 dans le Valois avec la déchetterie ouverte à Morienvall depuis le 2 juin 2009) et la communication faite autour du nouveau service d'enlèvement sur rendez-vous, ont encore fait chuter les tonnages collectés.

Le changement de fréquence de ramassage des emballages ménagers et des journaux-magazines opéré depuis 2005, n'a pas fait chuter les résultats en quantité du tri.

**Le tri des déchets**  
© Jacques de Marcillac  
Photothèque Eco-Emballages



Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'est attaché à mener des actions de communication de proximité :

- **contrôle tous les 2 ans** de la qualité du tri des emballages dans les communes ;
- **suivi de l'exécution de la collecte** en partenariat avec les équipages de la régie intercommunale et du prestataire ;
- développement d'un **service d'écoute téléphonique** ;
- mise à disposition des écoles d'un **fonds documentaire sur l'environnement** ;
- **suivi de la collecte sélective** dans les immeubles ;
- **diffusion d'articles d'information** dans la *Lettre aux élus* et *Valois la Lettre* ;
- **participation à des animations** auprès de divers publics en liaison avec les acteurs de la vie locale (nettoyages de printemps).

**Remarque :**  
**Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2009 sera dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.**

## Le suivi des déchets collectés

La CCPV adhère au Syndicat mixte de la vallée de l'Oise (SMVO) et finance à ce titre le transport et le traitement des déchets collectés. Elle participe aux groupes de travail et à une étude sur l'optimisation de la collecte sélective sur le territoire du SMVO, notamment sur un possible ajustement de la fréquence des ordures ménagères en fonction du mode d'habitat, rural ou urbain.

### Le saviez-vous ?

Le service de collecte de la CCPV a été labellisé **Qualitri** par Eco-Emballages et l'ADEME pour sa qualité. Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction récompense les efforts entrepris par les Valoisians et reconnaît la qualité du service collecte assuré par la CCPV.

	Réalisé 2008	Réalisé 2009	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab
Journaux magazines	21	1 013	19
Emballages	22	1 201	23
Verre	30	1 444	27
Déchets de jardin	53	2 936	56
Encombrants	5	291	6
Ordures ménagères	281	14 800	280

*Résultats de la collecte sélective des déchets ménagers. Comparaison 2009/2008 sur la base de 52 786 habitants, nouveau chiffre INSEE 2009.*



# l'eau & l'assainissement

## Politique territoriale en matière d'eau et d'assainissement

### Études du Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Face aux problèmes d'alimentation en eau potable rencontrés par de nombreuses communes du territoire, la Communauté de communes a engagé en 2006 une étude hydrogéologique d'environnement des captages et une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Ces études ont été confiées au prestataire : BR Ingénierie.

Elles ont fait l'objet d'une autorisation de programme adoptée par le Conseil communautaire le 31 mars 2005 pour un montant total de 1 023 520 € TTC, dont environ 440 000 € TTC pour la réalisation de 10 forages d'essai.

Les études ont été financées à hauteur de 70 % de leur montant par l'Agence de l'eau Seine Normandie et à hauteur de 10 % par le Conseil général de l'Oise. Les travaux de forage d'essai ont été subventionnés à 50 % par l'Agence de l'eau et à 50 % par le Conseil général.

Un état des lieux des ouvrages existants a été établi en 2006 à partir notamment d'entretiens avec les Maires et les exploitants des ouvrages d'eau potable, ainsi que de la visite des installations.

Cet état des lieux a mis en évidence des secteurs géographiques présentant des insuffisances à terme, en particulier à cause d'une mauvaise qualité de l'eau et/ou de l'environnement, ou encore des risques engendrés par une alimentation mono-ressource.

Le bureau d'études a donc proposé d'étudier le renforcement de l'alimentation en eau potable de ces secteurs à partir de nouveaux captages ainsi qu'en développant les captages existants considérés comme structurants, en particulier ceux de Bonneuil-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Lagny-le-Sec.

Des travaux de forages et des essais de débit ont été effectués de l'automne 2007 à l'hiver 2009, de même que des pompages d'essai au printemps 2008.

Ces résultats ont permis à BR Ingénierie de présenter aux élus de la Communauté de communes plusieurs solutions. L'implantation et l'extension des nouveaux ouvrages, ainsi que le chiffrage de ces travaux ont été évoqués lors de réunions de secteurs : secteur Grivette-Gergogne et secteur de Lévigren – Gondreville – Ormoy-le-Davien, au mois de janvier 2009 ; secteur de la Nonette, au mois de juin 2009.

Les solutions retenues pour assurer l'alimentation de toutes les communes du territoire par une ressource en eau pérenne seront inscrites dans le document final du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Celui-ci devrait être soumis au vote du Conseil communautaire dans le courant de l'année 2010.

### Préparation de contrats globaux

Dans le cadre de la poursuite de sa politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau,

	Profondeur	Débit testé	Qualité de l'eau
Forage d'essai de Droizelles (secteur de Nanteuil-le-Haudouin)	42 mètres	70 m <sup>3</sup> /h pendant 48 heures	Qualité très satisfaisante
Forage d'essai d'Ormoy-Villers (secteur de Crépy-en-Valois)	63 mètres	77 m <sup>3</sup> /h pendant 48 heures	Qualité très satisfaisante
Forage d'essai de Lévigren	78 mètres	57 m <sup>3</sup> /h pendant 24 heures	Qualité satisfaisante mais nécessite potentiellement un traitement du fer
Forage d'essai de Boullare (secteur de la Grivette)	63 mètres	75 m <sup>3</sup> /h pendant 48 heures	Qualité très satisfaisante
Forage d'essai de Rosoy-en-Multien (secteur de la Gergogne)	50 mètres	90 m <sup>3</sup> /h pendant 55 heures	Qualité très satisfaisante

Synthèse des résultats



Travaux forage d'essai  
du bassin de la Nonette - Droizelles  
© CCPV

la Communauté de communes étudie, en collaboration avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, la mise en place d'un nouvel outil contractuel qui succéderait au contrat rural : **le contrat global**.

Il s'agit d'établir, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage du territoire, une programmation pluriannuelle d'actions visant à atteindre le bon état des masses d'eau des unités hydrographiques du territoire : Automne, Nonette, et affluents de l'Ourcq ; ceci conformément à la Directive cadre européenne (DCE) de 2001, à la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, et au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine Normandie (SDAGE) approuvé le 29 octobre 2009.

Ce projet est étudié en concertation avec les structures porteuses des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), à savoir : le Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA) et la Communauté locale de l'eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette (CLENAL).

## Animation d'un projet de syndicat intercommunal des rivières affluents de l'Ourcq

Avec l'appui de la **Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA)**, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), de la Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières du Conseil général (CATER), et de l'Agence de l'eau,

la Communauté de communes a conduit l'animation de la réflexion des collectivités des bassins versants des rivières affluents de l'Ourcq (Gergogne, Grivette, rû d'Autheuil...) en vue de l'évolution du périmètre et des compétences de l'actuel syndicat de la rivière Gergogne.

Plusieurs réunions avec les communes des bassins versants des affluents de l'Ourcq ont été organisées au cours de l'année. Elles ont permis de présenter le fonctionnement et l'intérêt de ce type de structure à partir de deux exemples : Syndicat du bassin versant de la Nonette (aujourd'hui CLENAL) et SAGEBA.

Il a finalement été proposé aux communes concernées que le syndicat de la rivière Gergogne intègre les communes du bassin de la Grivette ainsi que du rû d'Autheuil. Ce syndicat exercerait les compétences : travaux d'entretien des cours d'eau, travaux de restauration, réalisation d'études et d'actions pour la gestion globale de l'eau des bassins versants, actions de communication et de sensibilisation. Un projet de budget a également été établi.

## SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

En 2009, le SPANC, comme l'exige la réglementation, a effectué les contrôles des installations d'assainissement non collectif suivants :

**Vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution**

### des ouvrages d'assainissement non collectif neufs ou réhabilités.

Ce contrôle est obligatoire pour toutes les constructions nouvelles ; il est préférable qu'il soit effectué parallèlement à l'instruction des demandes de permis de construire. En 2009, 37 contrôles de conception-implantation et 32 contrôles de bonne exécution ont été réalisés.

### Contrôle diagnostic dans le cadre des ventes immobilières.

26 contrôles de ce type ont eu lieu à la demande des propriétaires. Le diagnostic établi à l'issue de ce contrôle deviendra obligatoire pour toutes ventes immobilières à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Rappelons que ces contrôles ont été confiés à la société SAUR dans le cadre d'un marché de prestations de service. Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2009 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Le SPANC a également aidé la commune d'Autheuil-en-Valois à préparer une opération de réhabilitation d'environ 114 installations d'assainissement non collectif : suivi des études de projet, mise au point de la convention par laquelle les propriétaires des assainissements non collectifs délèguent à la commune la réalisation des travaux...

# les équipements **sportifs**



*Centre aquatique du Valois  
Bassin ludique,  
octobre 2009  
© CCPV*

*Gymnase intercommunal  
Marcel Villot  
à Nanteuil-le-Haudouin  
© CCPV, A. Pitet*



## **Les gymnases des collèves**

La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, le gymnase Jules Michelet à Crépy-en-Valois et le gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin.

L'entretien courant et la surveillance de chaque gymnase sont assurés par un gardien (à Crépy-en-Valois, il est secondé par un gardien de la ville).

En 2009, les trois gymnases intercommunaux ont été utilisés 4 500 heures par les collèves (soit 42 heures en moyenne par semaine scolaire et par site).

La CCPV met également ces équipements à disposition d'associations sportives (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique ...) pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des compétitions de niveau départemental, régional voire national.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelé et les vérifications techniques des installations ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

## **Le Centre aquatique intercommunal**

Les travaux de construction du Centre aquatique du Valois, débutés au premier trimestre 2008, se sont poursuivis tout au long de l'année 2009. La réception de l'équipement prévue pour l'automne 2009 a eu lieu à la mi-décembre.

L'année 2009 a été consacrée également à l'élaboration du contrat d'affermage, à l'appel à candidatures, à l'analyse des offres des délégataires potentiels. La négociation aura duré six mois. Au 31 décembre 2009, elle n'avait pas totalement abouti. L'attribution par le Conseil communautaire de la délégation de service public est prévue pour le mois de février 2010 avec une ouverture de l'équipement courant du printemps 2010.

Le coût total de l'équipement n'a pas dépassé l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

# Le soutien à la vie associative

Le Conseil communautaire du 26 mars 2009 a voté les **modifications d'attribution des subventions** en faveur des associations, selon les modalités suivantes :

- **être constitué en association** ;
- **présenter un projet pérenne ou ponctuel**, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié ;
- **présenter un intérêt communautaire** (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions. En effet, le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la Communauté de communes du Pays de Valois. C'est par sa compétence « équipements sportifs » que la CCPV soutient largement les associations sportives, notamment par la mise à disposition de ses gymnases.

Au titre des associations diverses, des centres sociaux et des projets de territoire, 30 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2009.

Le formulaire de demande de subventions est à télécharger sur le site [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr) onglet « actions, services et projets », rubrique « culture, vie associative ».

Au-delà de son soutien financier aux associations du Valois, la CCPV assure également la gestion de la rubrique associations de son site Internet. En effet, la présentation des associations, de leurs actions ou manifestations permet de promouvoir les activités culturelles, sportives, économiques et sociales du territoire.

## Associations subventionnées en 2009

Foyer Rural Valois Multien	1 500 €
Sport libre	7 300 €
Automne Villages	2 100 €
FSE Collège J. de la Fontaine	2 900 €
FSE Collège G. Cale	2 600 €
FSE Collège G. de Nerval	2 080 €
ANESI G. Cale	2 750 €
Les tréteaux de Glaignes	1 000 €
Roches et Carrières	2 000 €
Les cochons de Crépy	2 000 €
Rempart scénique	2 000 €

Radio Valois Multien	15 000 €
ADEX	2 000 €
Usine à Danses	10 600 €
Société Historique et Archéologique du Valois	500 €
Office du Tourisme d'Ermenonville	1 420 €
Office du Tourisme de Crépy-en-Valois	5 250 €
MJC Feigneux « Aux cuivres Citoyens ! »	1 800 €

MJC Feigneux « Jours de Fête »	2 000 €
« Les Costards »	3 000 €
Amis du Musée de l'Archerie du Valois	3 000 €
MJC Crépy-en-Valois « Théâtre Jeune Public »	9 000 €
Centre Social Rural de Crépy-en-Valois	15 000 €
Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin	15 000 €
Centre Social de Crépy-en-Valois	15 000 €

16 mai 2009 : Concert "Vivaldi à Venise";  
orchestre Les Musiciens du Valois avec en solistes  
Florence Duquesnoy (flûte) et Michel Tavernier (basson),  
en l'église de Baron. Au programme : deux concertos  
et une sinfonia de Vivaldi © CCPV, D. Kinic



# l'animation culturelle

Le service culturel de la CCPV organise chaque année des interventions de musiciens non seulement dans les écoles mais également dans le cadre d'ateliers extrascolaires d'initiation à la musique. L'école de musique intercommunale du Pays de Valois (emdV) assure la formation musicale, l'apprentissage et la pratique collective d'une quinzaine d'instruments à travers sept sites répartis sur l'ensemble du territoire. Enfin, le programme annuel de diffusion musicale, les MusiVales, propose des concerts et des spectacles de qualité – du classique au jazz – au plus près des habitants. Ce programme est distribué chaque année dans les boîtes aux lettres.

## 1 – Les interventions en milieu scolaire

L'équipe se compose de cinq intervenants, titulaires d'un DUMI<sup>(1)</sup> ou d'un DE<sup>(2)</sup>.

Un sixième intervenant est en cours de recrutement. Les postes se définissent comme suit :

**Soline Boursier** : 18h hebdo

**Michel Korzec** : 15h hebdo

**Brigitte Verriez** : 15h hebdo

**Anne Chevalier** : 6h hebdo

**Corinne Flament** : 12h hebdo

**Intervenant en recrutement** : 9h hebdo

La rentrée de 2009 a vu l'activité reprendre de l'ampleur, grâce notamment à des

(1) DUMI : diplôme universitaire de musicien intervenant  
(2) DE : Diplôme d'État

dérogations de l'Inspection académique accordées pour des projets en cycle I. Ces dérogations reposent sur la présence de l'intervenant par quinzaine ou sur une période courte de l'année et non plus toutes les semaines de l'année scolaire.

Pour cette année scolaire 2009/2010, les interventions ont lieu dans 38 communes du territoire, soit :

- **canton de Crépy-en-Valois** : 9 communes, 28 classes dont 4 en cycle I et 24 en cycles II et III,
- **canton de Nanteuil-le-Haudouin** : 14 communes, 42 classes dont 4 en cycle I et 38 en cycles II et III,
- **canton de Betz** : 13 communes, 24 classes dont 2 en cycle I et 22 en cycles II et III.

L'ensemble représente un total de 2400 enfants concernés chaque semaine.

Ces interventions donnent souvent lieu à des spectacles indépendants, des fêtes et kermesses de fin d'année.

La CCPV a mis en place pour ses intervenants une formation, organisée en interne, sur le thème du *Soundpainting* avec le musicien Philippe Laugier, altiste membre de l'ensemble Amalgammes dirigé par Christophe Mangou. Cette formation comprend une trentaine d'heures sur l'année scolaire ainsi qu'un suivi de séances au sein des écoles pour les intervenants ayant choisi d'utiliser ce procédé musical d'improvisation dirigée.



## 2 – Les ateliers extra scolaires

Ces ateliers d'initiation à la musique sont menés par la même équipe d'intervenants que pour les interventions en scolaire. Ils s'organisent grâce à des partenariats multiples :

- interventions au sein des **Relais d'assistantes maternelles (RAM)**, Nanteuil-le-Haudouin, Acy-en-Multien et Crépy-en-Valois,
- interventions au sein de **crèches**, maison de l'enfance, Crépy-en-Valois,
- participation aux activités des **CEL**, Crépy-en-Valois,
- atelier sur temps de **cantine**, Marolles,
- **temps extrascolaires**, Feigneux.

Ces ateliers permettent une sensibilisation au niveau de la toute petite enfance et touchent un public qui ne viendrait peut-être pas spontanément à la musique. D'autres partenariats sont toujours en développement.

Chaque année les intervenants montent un mini spectacle offert aux enfants en fin d'année.

Ils participent également à des formations notamment sur la toute petite enfance organisées par Enfance et musique et prises en charge par la CCPV.

## 3 – Les MusiVales

La saison musicale, qui porte désormais le nom de MusiVales, est entrée dans sa septième année. Le niveau artistique des manifestations augmente régulièrement tout en proposant des programmes très accessibles. La fréquentation est d'une moyenne de 120 personnes par manifestation. Pour cette rentrée 2009, le nombre des abonnements est en augmentation réelle ainsi que la présence d'enfants de moins de dix ans et d'élèves de l'emdV (tarif préférentiel de 6 € pour les élèves de l'école intercommunale).

La programmation présente un spectacle par mois de septembre à juin soit environ 10 dates par saison.

### Voici le résumé des manifestations en 2009 :

**février** : Le Plessis-Belleville – Quintette à vent royal de Stockholm

**mars** : Marolles – Du luth à la guitare

**avril** : Péroy-lès-Gombries – Rafistol  
« Vélo cello con vibrato »

**mai** : Baron – Vivaldi à Venise

**juin** : Crépy-en-Valois – Concert Mozart avec Les Musiciens du Valois dirigé par Andreï Chevtchouk avec en soliste, Vihn Pham, Philippe Laugier et Dominique Vidal

**septembre** : Ermenonville – Drôle d'immeuble, spectacle de Jacques Prévert avec l'ensemble de Soundpainting Amalgammes dirigé par Christophe Mangou

**octobre** : Lévigney – Gaïa Cuatro, ensemble de jazz

**novembre** : Péroy-lès-Gombries – Le Carnaval des animaux avec les Musiciens du Valois et Marie-Christine Barrault

Il est à noter que le partenariat avec l'orchestre de Picardie grâce à l'opération « 4 jours au collège » soutenue par le Conseil général de l'Oise, se poursuit. Après le collège de Betz, c'est un des établissements de Crépy-en-Valois qui en profite sur l'année scolaire 2009/2010.

# le développement touristique



## Les circuits de randonnées

Depuis 2006, la CCPV met en place des sentiers de randonnées sur le territoire du Valois. Ces sentiers sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Sept sentiers sont achevés : Clochers en Vallée de l'Automne, Le marais de Bourneville, Les ruines de Champlieu, Les marais de Feigneux et Pondron, De l'Automne à la Sainte-Marie, L'abbaye royale de Chaalis et le Bois du Roi. Six d'entre eux bénéficient d'un panneau à l'entrée du parcours et de brochures descriptives disponibles dans les mairies, à l'office de tourisme (OT) de Crépy-en-Valois et sur les sites Internet de l'OT et de la CCPV.

En 2009, la CCPV a travaillé sur l'inscription au PDIPR de huit autres sentiers avec l'aide de l'OT de Crépy-en-Valois et d'une association de randonneurs locale. Tous les dossiers ont été envoyés au Comité départemental du tourisme (CDT) pour validation technique auprès des comités de randonneurs. Ces dossiers modifiés en fonction de leurs recommandations, passeront soit en 2010 ou en 2011 en commission permanente du Conseil général de l'Oise pour être définitivement inscrits au PDIPR.

### Les circuits en cours d'élaboration en 2009

Nom du sentier	Communes concernées	Prévision
Autour du château de Versigny	Versigny	2010
Autour de la vallée de la Gergogne	Acy-en-Multien Reez-Fosse-Martin Bouillancy	Abandonné A redéfinir
La Haute Vallée de l'Automne Version Longue	Vezy - Boissy-Fresnoy Emeville - Haramont Largny-sur-Automne	2011
La Haute Vallée de l'Automne Version courte	Vezy	2010
Le parcours nature à Lévigénen	Lévigénen Rouville	2010
Autour de la vallée de la Grivette	Antilly - Etavigny Boullarre - Thury-en-Valois	2010
Sur les pas de Saint Vaast	Cuvergnon - Bargny Ormoyle-Davien	2011
Les montagnes d'Auger Versions courte et longue	Auger-Saint-Vincent Fresnoy-le-Luat	2011
Boucles dans les Gombries	Boissy-Fresnoy - Betz	2011



La future voie verte suivra le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer d'Ormy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq © CCPV

## La Voie verte

Une voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Elle est destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

Depuis septembre 2007, la CCPV était en négociation avec RFF pour l'acquisition du délaissé ferroviaire d'Ormy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq. La signature de l'acte notarié est intervenue le 15 décembre 2009. La CCPV va maintenant pouvoir terminer la phase finale de l'étude de faisabilité en élaborant le cahier des charges pour embaucher le maître d'œuvre qui affinera la programmation des aménagements, mènera à bien l'étude d'impact et l'enquête publique et montera l'appel d'offres des travaux.

Cyclotouristes dans le Valois © CCPV, E. Georges



# le soutien aux communes

## La voirie

Suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, la Communauté de communes a assuré pour la dernière fois en 2009 le suivi administratif et financier des travaux de réfection des voiries sous mandat des communes membres.

Ce sont ainsi 13 communes qui ont fait réaliser leurs travaux de réparation et d'enduits superficiels de voirie par l'intermédiaire de la CCPV. Le programme a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée. Les travaux ont été attribués à la société EIFFAGE Nord pour un montant de 176 504 €, et la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ACP pour un montant de 7 894 €.

Pour la première fois, ce programme ne sera pas subventionné par le Conseil général qui n'octroie plus de subvention pour les travaux d'entretien de la voirie communale.

Certains travaux de ce marché seront finalisés courant 2010, à la suite de quoi la participation des 13 communes sera demandée. La CCPV émettra alors les titres de recette qui reprendront les dépenses de travaux propres à chaque commune, auxquelles s'ajoutera un prorata des dépenses communes (maîtrise d'œuvre et annonces).

## Le secours incendie

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de première intervention basé à Brégy (CPI).

Pour l'année 2009, la contribution de la CCPV au SDIS s'est élevée à presque 1 598 000 € (dont 7 500 € pour les dépenses du CPI). Cela représente une augmentation de 3,2% par rapport à l'année précédente.

## Les instances de la CCPV

### Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de cent-un délégués, désignés par les conseils municipaux des communes membres.

### Le Bureau communautaire

Composé du Président, des cinq Vice-présidents et de quinze Conseillers délégués, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire.

### Le Président

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des Conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

### Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies

et les transmettent au Bureau.

Outre la commission d'appel d'offres et le comité de suivi du Schéma directeur et de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire et tourisme,
- commission culture, services à la population et aux communes, associations,
- commission travaux, constructions, logement,
- commission environnement, déchets, énergies,
- commission eau et assainissement,
- commission développement économique,
- commission finances,
- commission communication.

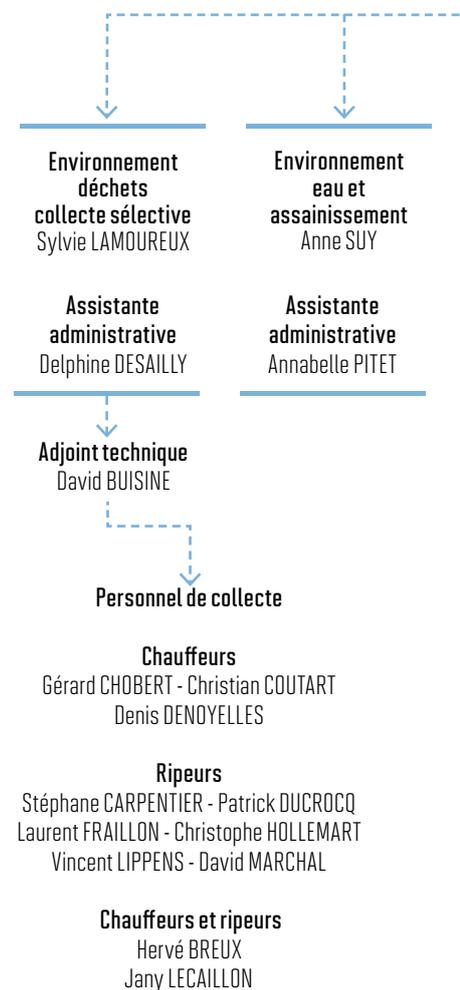
### Des chiffres qui parlent...

En 2009 :  
5 réunions du Conseil communautaire  
9 réunions du Bureau communautaire

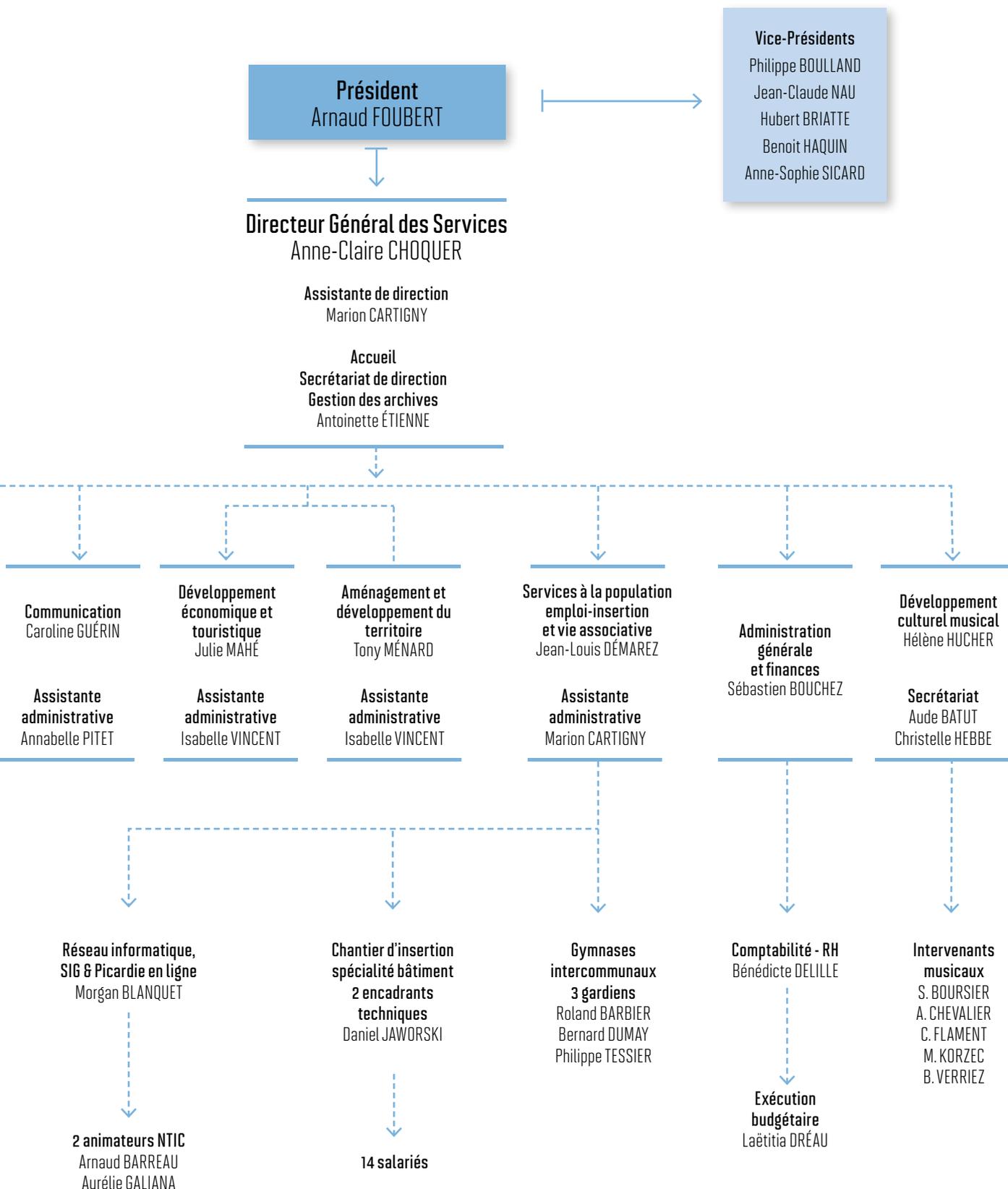
## Les compétences de la CCPV

Elles sont détaillées dans **les statuts de la collectivité** (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace,
- développement économique,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges,
- secours incendie et sécurité,
- animation socioculturelle,
- insertion professionnelle,
- action touristique,
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population (logement, transport...).



# anigramme



# Le service administratif et financier

Le service administratif et financier est en charge des trois pôles d'activités suivants : juridique, financier et gestion administrative des ressources humaines.

- La préparation et le suivi des réunions des instances délibérantes (63 délibérations en 2009, 60 arrêtés, 12 contrats de droit public et avenants, 9 comptes rendus de Bureaux communautaires, 5 comptes rendus de Conseils communautaires.
- Le montage ou l'aide au montage des marchés publics.
- L'appui aux chargés de mission dans le montage des plans de financement des projets, et dans la sécurisation des procédures.
- Le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules.
- L'élaboration des prospectives budgétaires.
- L'élaboration du budget principal, des budgets annexes du BIL et du SPANC, des décisions modificatives, des comptes administratifs.
- L'exécution budgétaire (1650 mandats et 255 titres de recettes).
- Le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions (y compris FRAPP pour les projets des communes).
- Le traitement de 63 bulletins de paie et d'indemnités en moyenne par mois.
- La gestion des carrières et des formations.
- Le suivi des arrêts maladie, visites médicales, des congés...

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Direction	452 233	11 110 457	3 132 566	573 208
Administration	343 035	0	2 566	1 216
Communication	41 508	2	1 326	5 936
Secours-Incendie	1 597 672	96	0	0
Gymnases et collèges	218 262	32 001	826 914	285 500
Eau-Assainissement	104 551	27 822	140 209	165 821
Ordures ménagères	4 848 120	60 737	61 070	5 420
Voirie	161 777	86 537	0	0
Associations	86 230	0	0	0
Picardie en Ligne	95 069	37 243	483	75
Associations culturelles	38 570	0	0	0
Expression musicale	540 128	182 768	3 923	562
Patrimoine	17 608	0	1 854	6 083
Centre aquatique	195 728	0	14 473 319	11 965 177
Valois mobilité	32 499	0	0	0
CSR & CAT	19 942	39 554	653 166	1 727 477
Enfance - Jeunesse	139 786	0	0	0
Chantier d'insertion - MEEF	369 214	221 890	1 232	31
Logement	78 519	31 290	0	0
Observatoire	34 588	18 578	0	0
Aménagement, SCOT	165 212	23 701	975	151
Développement économique	135 888	0	1 745	40
<b>TOTAL</b>	<b>9 716 138</b>	<b>11 872 674</b>	<b>19 301 348</b>	<b>14 736 697</b>

# La communication externe

L'année 2009 a été marquée par le départ de la personne en charge de la communication. C'est donc le Directeur général des services, épaulé par une assistance administrative, qui a mis en œuvre les publications de la CCPV : deux numéros de *Valois la lettre*, imprimés à 22 500 exemplaires, ont été publiés en juin

(numéro spécial SCOT) et en août (dossier : budget 2009) ; un numéro de *La lettre aux élus* est sorti en mars ; enfin le *Rapport d'activité des services 2008* est paru en juillet. C'est en novembre 2009 qu'a été recruté un nouveau collaborateur pour occuper les fonctions de chargé de communication.



## Budget 2009 : sous le signe du Centre aquatique intercommunal



Je tiens également insister sur le fait que, comme en 2008, le budget 2009 de notre intercommunalité a pu être équilibré sans hausse des taxes des quatre anses que nous étions nombreux à payer.

Dans ces deux autres domaines, j'entretiens une attention sur l'action entreprise en commun par la Vallée et le Saisonniers afin que soit enfin débloquée, au plus au niveau de la réalisation des travaux de mise à 242 km de la Route Nationale 2 depuis La Motta-Bellevalle.

Il y va du développement harmonieux de notre Vallée !

Edito  
actualités d  
Le label Des  
L'élaboration  
Soutiens à  
Les travaux  
La CCPV  
Budget 2009  
Les Rich  
La figure  
Missions  
Les Tr  
Partie  
Europe

## Infos pratiques

### Communauté de Communes du Pays de Valois

37 bis, rue Gambetta  
60440 Nanteuil-le-Haudouin  
Téléphone : 03 44 88 05 09  
Télécopie : 03 44 87 67 81  
e-mail : info@cc-paysdevalois.fr  
www.cc-paysdevalois.fr

#### Horaires :

Lundi, mardi :  
8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 45  
Mercredi, jeudi :  
8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 30  
Vendredi :  
8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30

### Établie à Nanteuil-le-Haudouin, la CCPV est actuellement répartie sur trois sites :

#### 37 bis, rue Gambetta :

Accueil  
Présidence  
Direction générale des Services  
Services à la population  
Communication  
Aménagement et développement  
du territoire  
Développement économique  
Patrimoine, tourisme

#### 7, rue de la Couture :

Environnement : déchets  
Environnement : eau et  
assainissement  
Service financier  
Administration générale  
Ressources humaines

#### 32, rue Gambetta :

Service culturel et musical



